

*A l'attention des membres du réseau « Vison
d'Amérique »*

Villandraut, le 28 juillet 2015

Madame, Monsieur,

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-joint le rapport d'activité des opérations de suivi du Vison d'Amérique menées en 2014 et 2015 en Poitou-Charentes et Dordogne. Celui-ci détaille les résultats enregistrés au cours de l'année passée, ainsi que le nouveau programme proposé pour 2015-2016.

Depuis 2008, à l'aide des radeaux à empreintes, nous avons pu mettre en évidence la présence d'un Vison d'Amérique sur le Son Sonnette en 2010, capturé en septembre 2012. Depuis la capture de cette femelle, plus aucune empreinte n'est détectée laissant supposer sa présence isolée.

Depuis avril 2012, la capture accidentelle d'un Vison d'Amérique albinos sur le Né, nous avait conduit à élargir la zone de surveillance par la mise en place de 5 radeaux sur ce réseau. Tous sont pour l'heure restés négatifs.

Un doute subsistait sur les fréquentations très ponctuelles du radeau 134 à Bignac. Cette année aucune empreinte de mustélide n'a été enregistrée c'est pourquoi nous pouvons supposer qu'il s'agissait d'une fréquentation occasionnelle d'un Vison d'Europe.

En Dordogne, du fait des résultats négatifs, les radeaux ont été retirés en 2014 pour surveiller une nouvelle zone en Charente-Maritime suite à la capture accidentelle en avril 2014 d'un Vison d'Amérique mâle par l'AI 17 sur la commune de Meschers-sur-Gironde. Vingt deux radeaux ont donc été positionnés dès le mois d'août 2014, et dernièrement début juillet 2015, un radeau sur la Seudre présentait deux empreintes attribuées à du Vison sans pour autant pouvoir les attribuer à du Vison d'Amérique. Sur le territoire suivi, le Vison d'Europe est potentiellement présent, et l'espèce est connue pour visiter les radeaux, mais avec une fréquence nettement inférieure à celle du Vison d'Amérique. Cette suspicion est particulièrement intéressante notamment parce que les données de présence de l'espèce native sur la Seudre remontent à plus de 10 ans.

De ce fait, nous avons proposé à la DREAL Poitou-Charentes, de reconduire l'action menée sur la Seudre en concentrant des opérations dans un rayon de 20-25 kilomètres de part et d'autre de la donnée suspectée incluant une dizaine de radeaux dispersée dans le marais estuarien de la Seudre en aval de Saujon, et de désinstaller des radeaux de Charente pour les redispencer sur la première couronne des réseaux hydrographiques périphériques de l'élevage de Visons d'Amérique de Genouillac de façon à prévenir toute implantation d'individus échappés.

Les autres radeaux seront retirés et récupérés en attendant de nouvelles suspicions.

*Le suivi individuel des intervenants reste assuré par l'animatrice du réseau, Estelle LAOUE (laoue.grege@orange.fr ou 06.10.54.13.99). Toute nouvelle donnée sera communiquée par téléphone ou par mail à Mr Pascal FOURNIER, au **06.08.31.15.42** ou pfournier@wanadoo.fr*

En vous remerciant une nouvelle fois pour votre collaboration et votre accueil je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

E. LAOUE

Mission de suivi et contrôle du Vison d'Amérique en Charente et Charente-Maritime 2014.

Rapport final

Bilan du suivi mené en 2014-2015



Empreinte de Vison sp. sur un radeau (Photo GREGE)

Opération financée par la DREAL Poitou-Charentes

SOMMAIRE

1	CONTEXTE.....	2
2	INVESTIGATIONS ET RESULTATS DE 2013-2014	3
3	ACTIONS MENEES EN 2014-2015	4
3.1	RELANCE ET ANIMATION DU RESEAU.....	4
3.2	SUIVI PAR RADEAUX A EMPREINTES.....	4
4	RESULTATS DES OPERATIONS	5
4.1	OPERATIONS MENEES EN CHARENTE.....	5
4.2	OPERATIONS MENEES EN CHARENTE-MARITIME.....	6
5	BILAN ET PERSPECTIVES	8

1 CONTEXTE






Le Vison d'Europe (*Mustela lutreola*) est un petit mustélide parmi les espèces les plus menacées d'Europe, qui est passé en 2011 au statut mondial d'espèce « en danger critique d'extinction » (IUCN, 2011). Il a fait l'objet de deux Plans Nationaux de restauration (1999-2003, 2007-2011) et un troisième Plan est en préparation. Au début du 20^{ème} siècle, il occupait une quarantaine de départements ; à ce jour son aire est réduite à certains départements aquitains et au sud du Poitou-Charentes. Son déclin est dû à plusieurs facteurs qui sont entre autres, la destruction et la fragmentation de ses habitats, les collisions routières, les campagnes d'empoisonnement des rongeurs, le piégeage avec la destruction accidentelle d'individus par confusion avec d'autres carnivores comme le Putois (*Mustela putorius*) et le Vison d'Amérique (*Neovison vison*, anciennement *Mustela vison*), et le partage du territoire avec le Vison d'Amérique, qui de plus peut être vecteur de certaines pathologies.



Le Vison d'Amérique est un petit mustélide, espèce exotique introduite en France dans des élevages pour sa fourrure. Depuis plus de vingt ans, la présence d'une population férale de Vison d'Amérique est suspectée à cheval sur le nord du département de la Charente, la Haute-Vienne et la Dordogne, du fait de données de présence ponctuelles mais récurrentes.

De ce fait, la DREAL Poitou-Charentes finance depuis fin 2005 des actions de contrôle et de suivi du Vison d'Amérique, pilotées par le GREGE. Jusqu'en 2008, la surveillance du territoire était basée sur la réalisation de campagnes de piégeage de 10 pièges posés pendant 10 nuits consécutives (une campagne par tronçon de 10 km), répétées à deux périodes différentes. Compte tenu de la lourdeur du piégeage, cette technique a progressivement été relayée par l'utilisation d'une méthode indirecte de détection de la présence du Vison d'Amérique développée par le GREGE. Celle-ci est basée sur le déploiement de radeaux à empreintes sur l'ensemble du réseau hydrographique, complétée depuis 2011 par des campagnes de piégeage ciblées.

Toutes ces actions sont menées en collaboration avec des partenaires et volontaires associés.

Le suivi du Vison d'Amérique repose sur la mobilisation d'un réseau de partenaires techniques et d'acteurs de terrain actifs :

Associations Départementales des piégeurs agréés de Charente (APAC) et de Dordogne (ADPAD).	
Association Charente Nature	
Fédérations départementales des Chasseurs de la Charente (FDC16) et de Dordogne (FDC24)	
Fédération départementale de Lutte contre les Organismes Nuisibles de Charente (FDGDON16)	
Parc Naturel Régional du Périgord-Limousin (PNRPL)	

Services départementaux de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage de la Charente (SD16) et de Dordogne (SD24)	
Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique du Son et de la Sonnette et de la Charente amont (SIEAH)	SIEAH Son-Sonnette et Charente amont
Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin de la Dronne (SYMAGE)	
Association d'Insertion 17	AI 17

2 INVESTIGATIONS ET RESULTATS DE 2013-2014

Compte tenu de la capture d'une femelle de Vison d'Amérique sur le Son - Sonnette ainsi que de celle d'un mâle sur le Né en 2012, la poursuite du suivi avait été reconduite avec la même intensité.

Au cours de l'année 2013/2014, nous avons ainsi :

1. Reconduit la surveillance sur les zones équipées en 2012 (67 radeaux déployés).
2. Effectué deux campagnes de piégeage intensif sur les berges de la Sonnette et du Son, de la Charente et de la Bonniere.
3. Posé quatre radeaux complémentaires sur la partie Charente amont en vis-à-vis avec le réseau du Son et de la Sonnette.
4. Posé deux radeaux sur la Bonniere pour obtenir une densité de radeaux suffisante sur ce cours d'eau.
5. Remplacé de nombreux radeaux suite aux deux épisodes de crues intenses.
6. Organisé deux réunions conviant les partenaires et tous les membres actifs du réseau. Ces réunions avaient pour but de faire une synthèse et un bilan des actions menées depuis 2005, et d'échanger sur la méthode des radeaux.

Tous les radeaux étaient restés négatifs aux carnivores sur le secteur en 2013/2014, à l'exception de quatre d'entre eux, et les deux campagnes de piégeage sur berge étaient restées nulles.

Ainsi sur la Charente, le radeau 134 situé sur la commune de Bignac avait été de nouveau fréquenté par un mustélide en mars 2014. Les empreintes n'étant pas assez nettes, il ne nous avait pas été possible de les attribuer de façon certaine à un Vison. Les deux radeaux de renfort initialement installés suite aux premières fréquentations étaient restés négatifs durant 21 mois. Pour les trois autres radeaux positifs aux carnivores, ils avaient détecté des empreintes de Genette, de Belette et de type « *Martes* ».

Deux campagnes de piégeage avaient été menées par le GREGE en novembre 2013 puis en mars 2014. La zone de piégeage était cantonnée au réseau hydrographique du Son et de la Sonnette avec une partie de la Charente pour la première campagne, et sur la Sonnette et la Bonniere pour la seconde. Les sessions de piégeage avaient été réalisées avec la pose de pièges-cages sur la berge pendant 10 nuits consécutives (9 nuits pour la session 2) appâtés à la sardine à l'huile et relevés tous les matins. Aucune capture de carnivore n'avait été recensée.

Le 18 avril 2014, un Vison d'Amérique a été capturé accidentellement dans un piège à Ragondin par l'AI 17 sur la commune de Meschers-sur-Gironde. L'animal a par la suite été récupéré et rapatrié dans les locaux du GREGE pour subir divers prélèvements et analyses. Il s'agissait d'un mâle de près de 1,5 kg, en très bon état général, estimé avoir de 1 à 2 ans d'après l'usure des dents.

3 ACTIONS MENEES EN 2014-2015

Compte tenu de la capture du mâle sur la commune de Meschers-sur-Gironde, première donnée de présence de Vison d'Amérique en Charente-Maritime, et située au cœur de l'aire relictuelle du Vison d'Europe, il a été proposé dans l'urgence de mettre en place un suivi local et un contrôle du Vison d'Amérique afin d'enrayer le plus rapidement possible l'éventuel développement d'une population férale. Egalement, en tenant compte des résultats du suivi en Charente et Dordogne, et de la démobilisation des piègeurs au cours de l'année 2014 et jusqu'à ce jour, nous avons ainsi proposé:

1. De poursuivre en Charente le contrôle du territoire avec les radeaux tout en allégeant la densité de radeaux pour ne garder que les zones sensibles à forts enjeux comme le Son Sonnette, la Bonnieure, la Tardoire, le Bandiat, la partie amont de la Charente en vis-à-vis avec le Son Sonnette, 10km autour du radeau 134 et le Né, représentant au total 39 radeaux (Carte 1).
2. De déséquiper la Dordogne, pour replacer les radeaux en Charente-Maritime autour de la capture du Vison d'Amérique.
3. De poser 20 à 25 radeaux en Charente-Maritime déployés sur le territoire englobant le marais de Meschers et les marais environnants, et de surveiller la Seudre et ses principaux affluents couvrant 40 km de linéaire du cours d'eau (Carte 2).

3.1 RELANCE ET ANIMATION DU RESEAU

Dès la confirmation par l'administration de la poursuite des opérations pour l'année 2014, qui ne s'est contractualisée qu'au mois de juillet pour une durée d'un an, la relance du réseau s'est faite par téléphone et par mail pour informer les partenaires des modalités de suivi pour la saison, et plus précisément pour organiser le retrait des radeaux en Dordogne et une partie en Charente. En cas de besoin, du matériel comme du substrat, des câbles ou des bâtons, a été envoyé aux piègeurs par colis postal ou lors des visites à domicile. Au cours de l'année, Estelle Laoué a consacré 16 journées sur le terrain pour effectuer le retrait des radeaux, les contrôles des radeaux déployés, former de nouveaux intervenants, poser de nouveaux radeaux, et remplacer ceux perdus.

3.2 SUIVI PAR RADEAUX A EMPREINTES

La méthode des radeaux à empreintes est restée en 2014/2015 notre outil principal de contrôle de l'espèce sur tout le territoire étudié. Cette méthode demande peu d'investissement en temps pour les intervenants et apparaît aujourd'hui comme la méthode la plus sensible pour détecter l'espèce à faible densité.



Radeau en mode « piège à empreintes » (Photo GREGE)



Empreintes de Vison (Photo GREGE)

Le protocole appliqué est resté inchangé par rapport aux années précédentes, avec un contrôle par mois pour les radeaux non fréquentés par des mustélidés et un passage toutes les deux semaines, avec si nécessaire le déploiement de radeaux complémentaires, dès lors qu'un radeau s'avère positif ou est suspecté positif au Vison.

4 RESULTATS DES OPERATIONS

4.1 OPERATIONS MENEES EN CHARENTE

Après relance du réseau, le retrait des radeaux hors zone s'est effectué dès le mois d'Août pour s'achever en Septembre 2014. Il restait 39 radeaux sur la zone de contrôle (Carte 1), totalisant 17 piègeurs et 3 structures partenaires (Charente Nature, le SD 16 de l'ONCFS et le SIEAH Son-Sonnette et Charente amont), participant activement au contrôle du Vison d'Amérique.

Le protocole de suivi était d'un contrôle mensuel, ce qui dans l'ensemble pendant la période favorable a été respecté par les intervenants. Dès qu'un radeau présentait des empreintes suspectes, l'envoi des clichés s'est fait par courriel, et si du matériel manquait les intervenants téléphonaient. Sept jours sur site (septembre, février, mars, avril et juillet) ont été consacrés à la visite de tous ou une partie des radeaux par Estelle Laoué, afin d'évaluer le bon fonctionnement, d'aller à la rencontre des intervenants, de livrer du matériel ou de reposer des radeaux perdus.

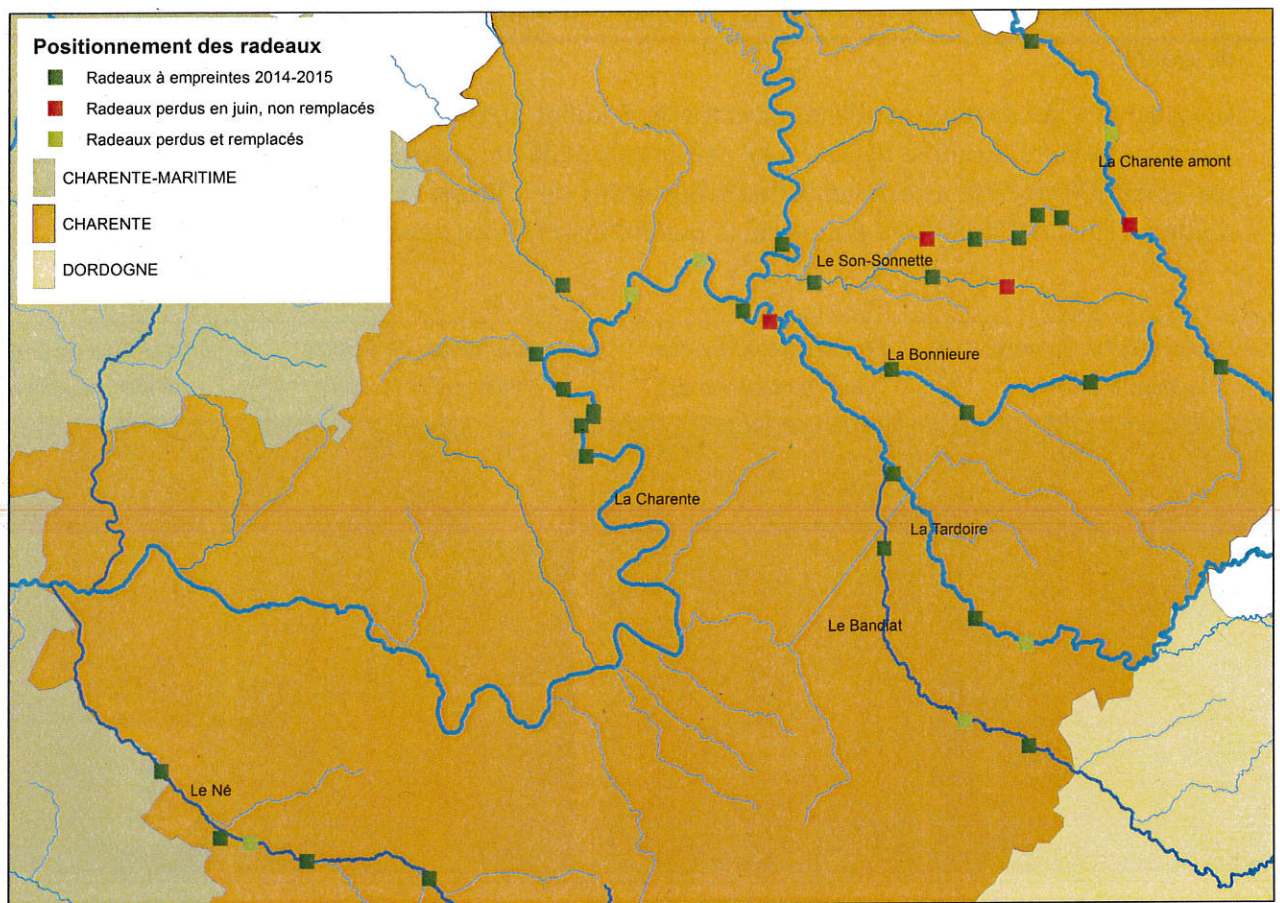
Entre le 1^{er} juillet 2014 et le 03 juillet 2015, ce sont :

- 10 radeaux qui ont été vandalisés, détachés ou perdus.
- 6 radeaux qui ont été remplacés ou repositionnés par le piègeur avec Estelle Laoué.

Tous les radeaux sont restés négatifs aux carnivores au cours de l'année à l'exception d'un radeau. Ainsi, le radeau 152 situé sur la Charente a été fréquenté par une Genette en septembre 2014.

Radeau 152 : Empreintes de Genette





Carte 1 : Localisation des radeaux suivis en Charente en 2014/2015

4.2 OPERATIONS MENEES EN CHARENTE-MARITIME

Suite à la capture en juillet 2014 du Vison d'Amérique dans le marais de Meschers, ce sont 22 radeaux qui ont été disposés dans la zone comprenant :

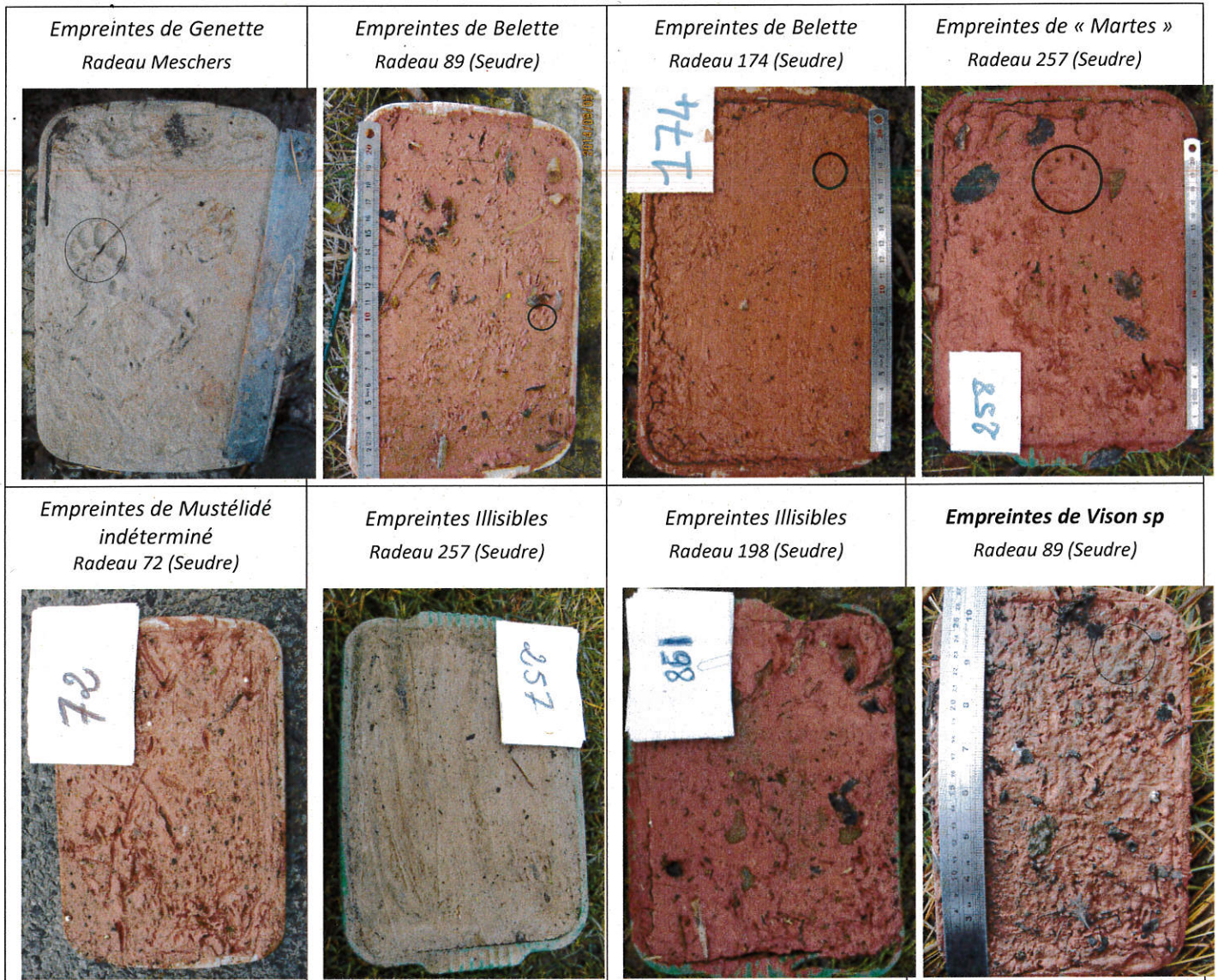
- 9 radeaux disposés dans le marais dans un rayon de 3 km autour de la capture. Ces radeaux étaient contrôlés par l'AI 17.
- 8 radeaux positionnés sur la Seudre couvrant 20 km de linéaire du cours d'eau. Ces radeaux étaient contrôlés par l'ONCFS 17.
- 5 radeaux disposés dans le marais au sud de la zone de capture, territoire où les données de Vison d'Europe étaient nombreuses. Ces radeaux étaient contrôlés par Kévin Curtil, acteur local.

La pose des radeaux s'est échelonnée du 5 Août 2014 au 12 décembre 2014 pour les cinq derniers, et un courrier d'information aux mairies concernées a été envoyé suivant l'installation. Les intervenants ont été formés par Estelle Laoué, et à la fin de chaque contrôle mensuel, les fiches de contrôle des radeaux ainsi que les photos associées ont été envoyées par mail pour analyse. Trois visites sur site de tous les radeaux (décembre, mars et juillet) ont été effectuées par Estelle Laoué afin d'évaluer le bon fonctionnement.

Dans l'année, un seul radeau a été perdu et remplacé immédiatement par un autre, et aucun autre dysfonctionnement n'a été constaté. La majorité des radeaux a été très fortement fréquentée par les petits mammifères type Surmulot, et six radeaux ont été fréquentés par des carnivores ou autres espèces : un par de la Genette, deux par de la Belette, un attribué au groupe « *Martes* » (Fouine ou Martre), un à du mustélidé indéterminé et deux présentant des empreintes

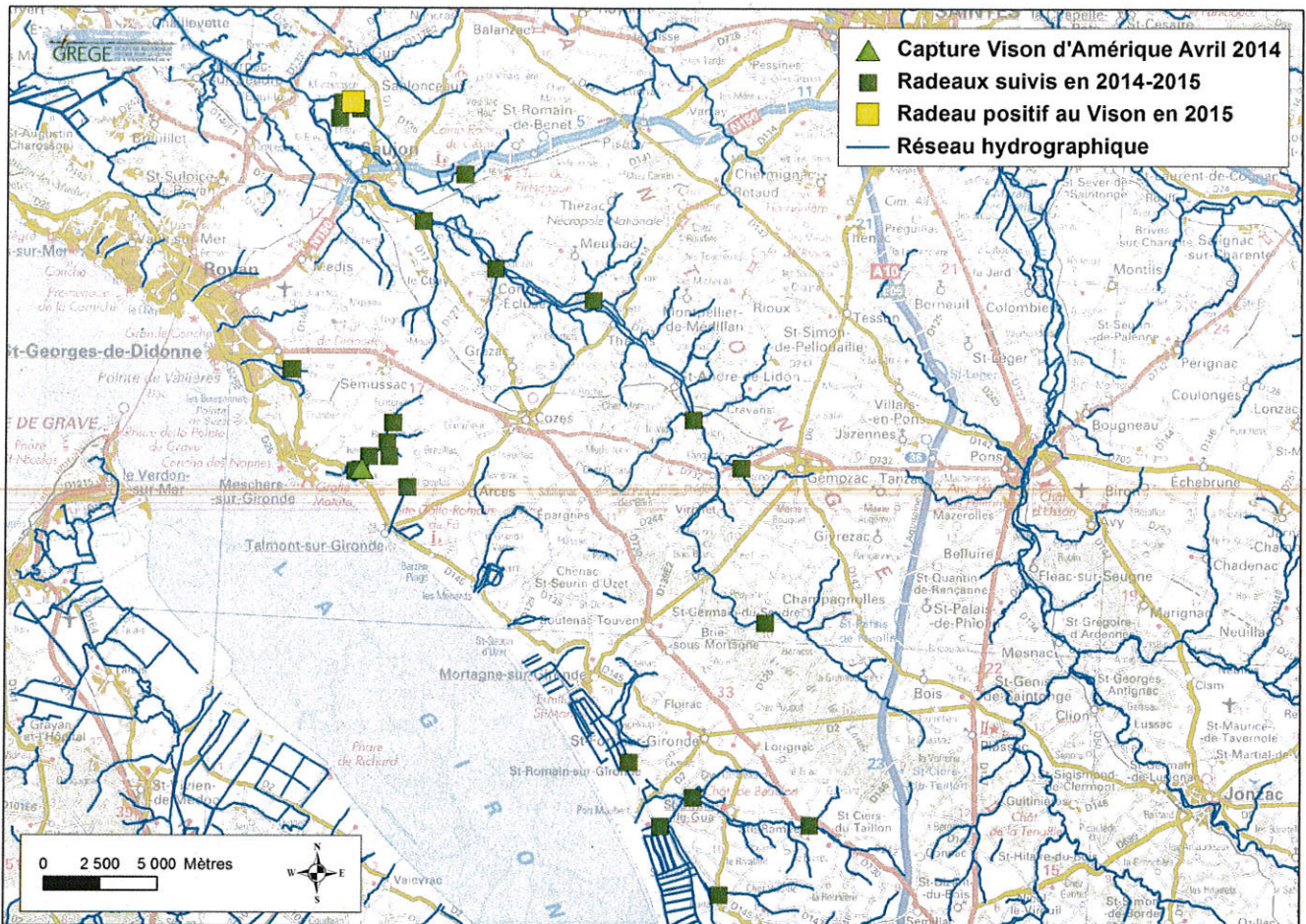
qualifiées illisibles car de très mauvaise qualité et piétinées par les petits rongeurs (Photos ci-dessous).

De plus, lors du dernier contrôle, effectué le 3 juillet 2015 par Daniel Gérard du SD 17 et Estelle Laoué, le radeau 89 sur la Seudre aval présentait deux empreintes de mustélidé, qui après analyse par le GREGE ont été attribuées à des **empreintes de « Vison sp »**, sans pouvoir discriminer Vison d'Europe/Vison d'Amérique du fait de la qualité insuffisante des empreintes (Carte 2).



Comme le préconise le protocole de suivi, des radeaux de renfort ont été installés le 17 juillet, soit 15 jours après la découverte ; ces radeaux ont été installés aux abords du radeau positif afin d'augmenter la probabilité de détection du Vison, et espérer obtenir des empreintes de meilleure qualité avec un contrôle tous les 15 jours.

Sur le territoire suivi, le Vison d'Europe est potentiellement présent, et l'espèce est connue pour visiter les radeaux, mais avec une fréquence nettement inférieure à celle du Vison d'Amérique (Madis Pôdra, comm pers – Espagne). Aussi, il n'est pas possible d'écarter pour l'heure une fréquentation du radeau par un Vison d'Europe. Si de nouveaux radeaux sont fréquentés par du Vison, il conviendra de lever le doute sur l'identification en associant diverses techniques en parallèle.



Carte 2 : Résultats du suivi en Charente-Maritime en 2014/2015

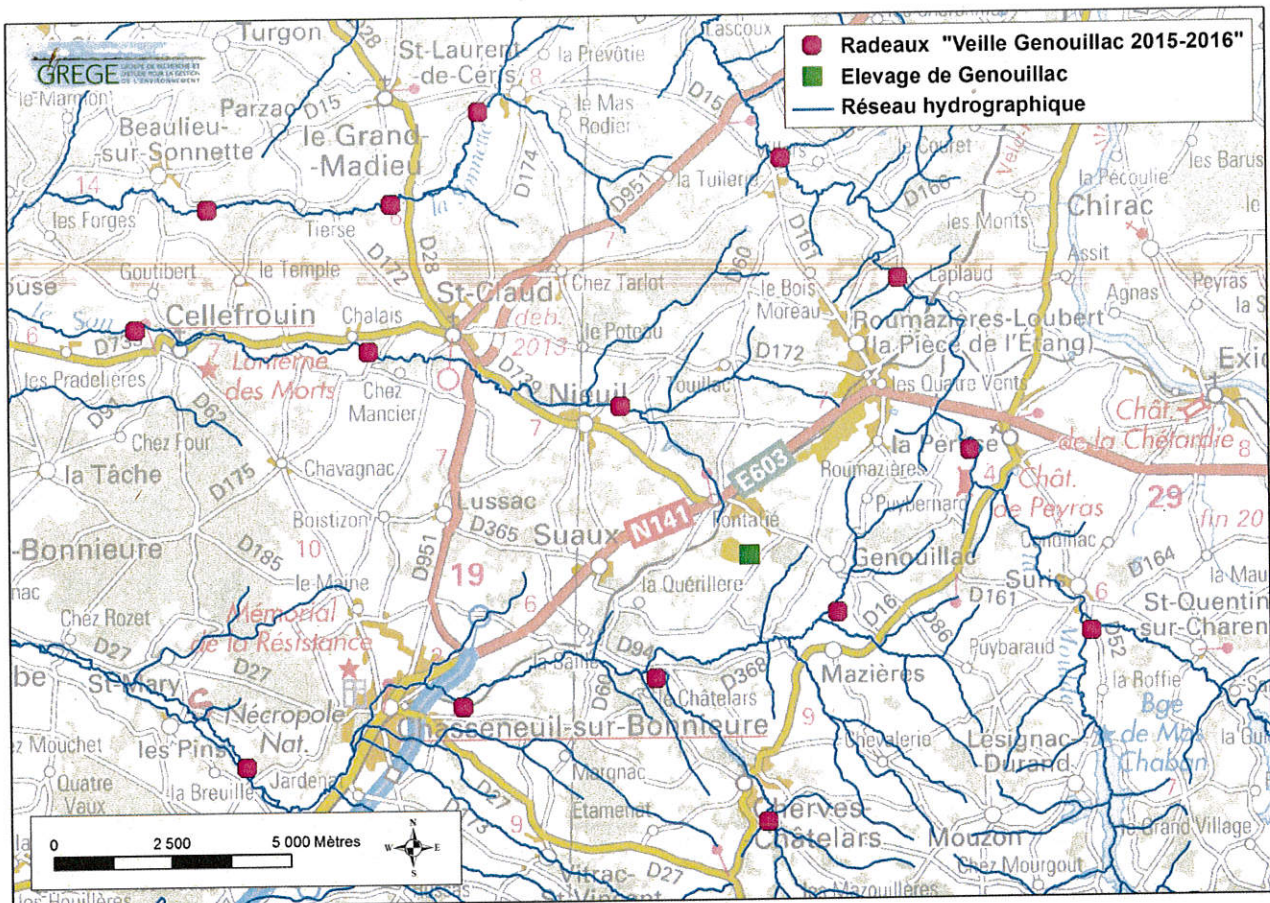
5 BILAN ET PERSPECTIVES

En 2014-2015, ce sont un peu plus de 60 radeaux qui ont été contrôlés, répartis sur deux départements.

En Charente, les 39 radeaux ont permis de contrôler les zones les plus sensibles, basées sur les dernières données de captures de Vison d'Amérique ou de suspicion de présence de l'espèce. Après trois années de contrôle suivant la capture en 2012 d'une femelle sur le Son-Sonnette, aucune empreinte de Vison n'a été enregistrée c'est pourquoi, **nous pouvons affirmer qu'il n'y a pas de population implantée sur ce secteur.** Sur le Né, suite à la capture accidentelle d'un mâle en 2012, **il semble en être de même.** De même sur la Charente, autour du radeau 134, des fréquentations ponctuelles avaient été enregistrées, jamais reconfirmées, laissant suspecter plutôt la circulation épisodique d'un Vison d'Europe qui peut occasionnellement visiter les radeaux. Une pause pour les intervenants bénévoles apparaît justifiée en l'absence de toute suspicion, ce qui permettrait de les remobiliser en cas de nouvelle donnée.

Le programme engagé jusqu'ici a permis de détecter au sein d'un vaste territoire de plus de 5000 km², une femelle isolée et de la capturer au terme d'un gros effort de piégeage, motivé par la présence attestée d'empreintes sur les radeaux. Comme nous le démontre les résultats de ce suivi, la surveillance du territoire à l'aide des radeaux à empreintes reste la méthode la plus sensible et pour surveiller efficacement le Vison d'Amérique sur un large territoire. **L'éradication est à ce jour assurée.** Cependant les risques liés à la présence de l'élevage de Genouillac restent bien réels tant que pour l'heure, l'origine des animaux capturés en Poitou-Charentes n'est pas confirmée. En effet, l'étude génétique visant à caractériser les populations férales de Vison

d'Amérique en France est en cours. Ce travail devrait être achevé en fin d'année et devrait permettre de mieux préciser l'origine des individus capturés en Charente et Charente-Maritime. En attendant, l'hypothèse de l'implantation d'une échappée de l'élevage reste d'actualité et il nous apparaît indispensable d'assurer une surveillance annuelle de la première couronne de réseaux hydrographiques encadrant l'élevage à l'aide d'une quinzaine de radeaux répartis tous les 5 km environ (Carte 3).



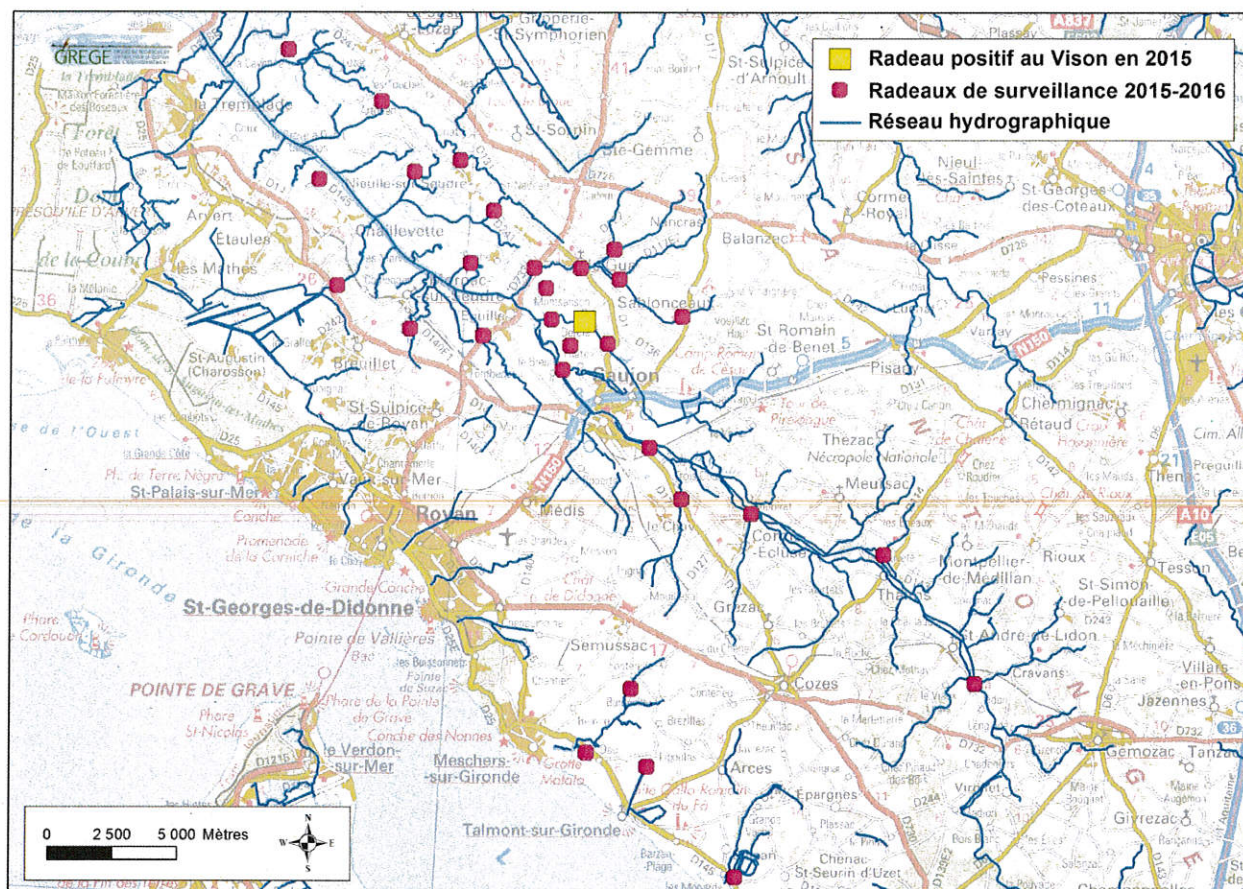
Carte 3 : Distribution des radeaux pour la veille périphérique à l'élevage de Visons d'Amérique de Genouillac

En Charente-Maritime, un radeau situé sur le cours d'eau la Seudre a révélé lors des tous derniers relevés deux empreintes de Mustélidé, qui ont pu être attribuées à du Vison, sans pouvoir discriminer Vison d'Europe/Vison d'Amérique du fait de la qualité insuffisante des empreintes. Cette suspicion présente un très fort enjeu car :

- soit il s'agit d'un Vison d'Amérique, et il est indispensable d'assurer sa détection et son contrôle,
- soit il s'agit d'un Vison d'Europe, et la donnée est particulièrement intéressante parce que les dernières données de présence sur la Seudre remontent à plus de 10 ans.

Confirmer l'espèce fréquentant ce radeau apparaît donc prioritaire.

Trois radeaux de renfort ont pu être installés rapidement ; cependant, il conviendrait d'engager une détection plus large notamment dans le marais estuarien de la Seudre en aval de Saujon sur lequel aucun radeau n'était à ce jour disposé, et sur sa partie fluviale en amont de Saujon (Carte 4).



Carte 4 : Localisation potentielle des radeaux de surveillance de la Seudre et radeau positif au « Vison sp. »

La distinction entre empreintes de Vison d'Europe et de Vison d'Amérique étant très difficile, si nous contactons de nouveau l'animal, nous proposons de lever le doute en associant deux techniques possibles :

- Pose d'un piège photographique si le radeau peut être équipé sans risque de vol, et si le Vison passe régulièrement sur le radeau.
- Pose de plaques à encre sur le radeau qui permettent dans certains cas une discrimination des deux Visons avec la clé développée par le GREGE.

En parallèle, nous proposons de mettre en place à l'échelle des zones hydrographiques de la Seudre, les protocoles d'inventaire du Vison d'Europe. Cette mise en œuvre permettrait ainsi d'évaluer la présence de l'espèce sur ce réseau hydrographique en mutualisant les techniques, les moyens et en autorisant ainsi une comparaison de la « rentabilité » de chacun des protocoles engagés.

